CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT DU MORBIHAN

2021

1er février

Audience solennelle de rentrée

DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VANNES ET DU CDAD 56

Le mercredi 20 janvier, **Pierre-Olivier DANINO** prononçait son premier discours, lors de l'audience solennelle de rentrée au Palais de Justice de Vannes, devant un parterre de convives quelque peu clairsemé mais attentif. En effet, les circonstances sanitaires n'ont pu permettre d'accueillir cette année tous les invités et personnels de la juridiction, ni de partager le traditionnel moment de convivialité.

Le CDAD poursuit donc ses missions, sous cette nouvelle présidence, après l'intérim assuré par **François TOURON**, Procureur de la République et vice président du CDAD, après le départ de **Véronique MARMORAT** en novembre dernier.
Ce billet est l'occasion de saluer l'implication de celle-ci en faveur de l'accès au Droit dans le Morbihan pendant plus de six ans, et dont les colloques notamment, ont été salués par son successeur.

CDAD 56
Palais de Justice
22 place de la République
56000 Vannes

02 90 99 30 06
cdad-morbihan@justice.fr

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CDAD 56

point-justice

Une nouvelle signalétique unique pour les structures d'accès au Droit : le CDAD 56, ses PAD / RAD (une cinquantaine de points et relais d'accès au Droit) ainsi que la MJD de Pontivy seront désormais identifiés sous ce *logo unique.*

point-justice
Morbihan

Point Justice et France Services

La politique publique de l'aide à l'accès au Droit et à la Justice contribue de manière essentielle au développement de la justice de proximité - que le Garde des Sceaux, Eric DUPOND-MORETTI a à cœur de promouvoir.
Il introduisait ainsi sa dépêche du 9 décembre 2020.

Pour soutenir l'action des acteurs de cette politique que sont les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit, il a souhaité augmenter le budget consacré au développement de l'accès au Droit et du réseau judiciaire de proximité, en renforçant cette politique autour de deux axes :

- **rendre le réseau plus lisible et visible** pour permettre aux usagers de mieux identifier les structures : chacune conservera son appellation actuelle dans ses relations avec ses partenaires et l'administration centrale mais affichera cette nouvelle appellation à l'égard du public.

- **mieux articuler le réseau de l'accès au Droit avec le réseau des France Services**. De nouvelles structures vont être labellisées dans le Morbihan, dont le CDAD assure la formation des agents. L'intervention de juristes, mais aussi de professionnels du Droit (avocats, notaires, huissiers) et de conciliateurs de Justice au sein de celles-ci est encouragée.

Nos outils de communication

CDAD
GRAND OUEST
22 29 35 44 56

Le site internet Grand Ouest **www.cdad-ca-rennes.fr** est commun aux cinq CDAD du ressort de la Cour d'Appel de Rennes.

Son moteur de recherche propose des informations grâce à des liens et fiches, et permet de trouver les **coordonnées des structures d'accès au Droit et des permanences** proposées au sein de celles-ci.

Une recherche spécifique est proposée concernant les **conciliateurs de Justice**, compétents pour de nombreux litiges de la vie quotidienne.

Les coordonnées figurant sur ce site sont actualisées régulièrement, pour permettre la meilleure information possible.

Notre page **www.facebook.com/cdad56** créée lors du premier confinement permet de diffuser rapidement des informations et supports malgré les circonstances sanitaires.
N'hésitez pas à vous abonner pour suivre les actualités !